



AGIR POUR LE LOGEMENT



Transactions  
Syndic



Honoraires au 01. / 08. / 2020.

# HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

## PRESTATIONS

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL<sup>2</sup>

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	150 €/lot	et	300 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	150 €/lot	et	300 €/lot

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	<b>Soit</b> tarif convenu par les parties <b>sur devis</b>
	<b>Soit</b> entre 90 €/heure et 90 €/heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	<b>Soit</b> tarif convenu par les parties <b>sur devis</b>
	<b>Soit</b> entre 90 €/heure et 90 €/heure au prorata du temps passé
<b>MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES</b>	Coût horaire TTC majoré de 40 %
<b>AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES</b> (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	350 €
Mise en demeure	30 €
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.  
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

RS IMMOBILIER  
3184 Route de la Barliette  
74300 LES CARROZ  
SARL au capital de 110 000 €  
SIREN/SIRET 423 654 300  
RCS B 423 654 300 ANNECY  
CPI 7401 2016 000 012 605  
CCI HAUTE SAVOIE  
Garantie Financière GALIAN  
89 Rue de la Boétie  
75 008 PARIS

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

2/ Ces prestations correspondent a minima à celles énoncées par le décret n°2020-834 du 2 Juillet 2020 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.